

Paris, le 14 décembre 2001 n°394/D130

## **AVIS**

DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE  
SUR LES PROGRAMMES STATISTIQUES 2002

ASSEMBLEE PLENIERE  
DU 7 DECEMBRE 2001

## Conseil National de l'Information Statistique

Décembre 2001

# AVIS sur les programmes statistiques 2002

## SOMMAIRE

---

### AVIS GENERAL

### AVIS DES FORMATIONS DU CNIS

- AGRICULTURE
- COMMERCE, SERVICES
- DEMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE
- EDUCATION, FORMATION
- EMPLOI, REVENU
- ENVIRONNEMENT
- INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ENERGIE
- MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS
- SANTE, PROTECTION SOCIALE
- STATISTIQUES REGIONALES ET LOCALES
- SYSTEME PRODUCTIF
- TRANSPORTS, TOURISME
- URBANISME, EQUIPEMENT, LOGEMENT

### Programmes examinés par les formations

### SCRUTIN

### SIGLES ET ACRONYMES

# AVIS

## DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

---

### AVIS GENERAL

#### I. Avis général sur les programmes 2002

##### **Loi du 7 juin 1951, secret statistique**

A l'occasion du cinquantenaire de la loi du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, le Conseil tient à souligner que cet instrument fondateur est le garant, pour la société française, d'informations statistiques publiques de qualité, élaborées dans le respect de la confidentialité.

Les modifications de ce texte, depuis son adoption première, ont permis notamment d'améliorer la coordination statistique en instituant le CNIS et de rendre accessibles les données administratives pour une utilisation à des fins statistiques. Elles ont rendu ainsi possible le développement du système statistique public français en tenant compte d'une part des utilisateurs de l'information statistique, d'autre part du souci de confidentialité et de la charge de réponse des enquêtés.

Le secret statistique demeure le fondement indispensable qui garantit le fonctionnement du système statistique. En effet, le secret conditionne la confiance des enquêtés, qu'il s'agisse de personnes physiques ou de personnes morales. Il garantit la sincérité des réponses individuelles sur laquelle repose pleinement la qualité des statistiques agrégées, indispensables pour éclairer le débat public.

Au delà de cette finalité statistique, le secret participe du respect de la vie privée, principe auquel il ne saurait être dérogé.

Le Conseil exprime donc sa vive inquiétude face au projet de modifications de la loi du 3 janvier 1979 sur les archives et de la loi du 7 juin 1951 elle-même qui comporte des dispositions de nature à limiter sérieusement la portée du secret statistique, tant en ce qui concerne les données relatives aux entreprises que celles relatives aux personnes physiques.

Le Conseil renouvelle son profond attachement à la protection des données individuelles collectées par voie d'enquête statistique et demande à nouveau le maintien, pour ces données versées aux archives publiques, d'un délai d'incommunicabilité d'une durée indispensable au maintien de la confiance des enquêtés, assorti d'éventuelles dérogations après avis conforme du système statistique public.

Le Conseil approuve les recommandations du groupe de travail sur le secret statistique concernant les entreprises et, en particulier, souligne l'intérêt des propositions B2, B3, B4 et B5 du rapport final soit :

- autoriser la diffusion de données agrégées dans lesquelles une entreprise a une place prépondérante si l'entreprise a donné son accord ou si les données d'enquête sont identiques aux résultats publiés par l'entreprise ou extraits de répertoires d'entreprises (RSA et RCS) ;
- autoriser la mise à jour dans SIRENE, à partir de collectes statistiques, du code APE (activité principale exercée) mais également de l'activité secondaire de l'entreprise dès lors que celle-ci représente au moins 5% de son activité globale ;

- adopter une liste de catégories d'importance du chiffre d'affaires, libellée en euros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, telle que définie par le rapport ;
- mettre sur sa demande à disposition de chaque entreprise ayant la qualité de tête de groupe, l'organigramme de son groupe statistique tel qu'il résulte de l'enquête LIFI (liaisons financières).

### **Passage à l'euro**

Le passage à la monnaie unique, engagé depuis 1999, a rendu nécessaires diverses adaptations du système statistique. Le Conseil y a contribué par ses rapports « Impact du passage à l'UEM sur les indicateurs monétaires et financiers et les comptes nationaux » et « Impact de l'introduction de l'euro sur les statistiques de la sphère réelle » parus en 1998. Par ailleurs, les statistiques monétaires, financières et de balance des paiements françaises sont d'ores et déjà établies et publiées en euros.

Début 2002, l'introduction des billets et pièces en euros viendra conclure ce processus en achevant le basculement des moyens de paiement de détail. Cette dernière phase va nécessiter, d'une part, un effort spécifique, national et européen, pour assurer la continuité des informations sur les dépenses de tourisme et, d'autre part, une attention particulière à l'observation des prix, notamment des prix à la consommation.

Le Conseil souhaite que le maintien de la qualité du suivi statistique soit prioritaire et que l'information sur l'impact du passage à l'euro sur les évolutions de prix et sur les comportements des consommateurs soit développée.

Le Conseil encourage également la poursuite des efforts importants accomplis par la Banque de France visant à la continuité des informations de la balance des paiements.

Le Conseil demeurera vigilant quant aux modalités de diffusion des données statistiques en euro, en particulier quant à la documentation fournie aux utilisateurs de séries longues.

### **Contexte européen**

Le Conseil a été tenu informé, à sa demande, de l'avancement de projets statistiques communautaires importants : indice du coût du travail, comptes trimestriels des administrations publiques, enquête sur les revenus et les conditions de vie.

Il souhaite pouvoir disposer, suffisamment en amont, d'informations sur le programme statistique communautaire 2003-2007 et être ainsi en mesure d'assurer la cohérence de ses propres travaux nationaux avec les projets européens.

Le Conseil se propose, à l'occasion de cet exercice de moyen terme, de resserrer ses liens avec le CEIES.

### **Recensement rénové de la population**

Le Conseil recommande la poursuite de la concertation sur cet important projet, notamment en direction des élus locaux et de leurs associations. Elle devrait en particulier permettre de définir les bonnes procédures de mise en œuvre des enquêtes de recensement, qui seront décrites dans les textes d'application de la loi.

Il se félicite de la mise en place d'un comité de conseil méthodologique comprenant des scientifiques et personnalités qualifiées extérieures à l'INSEE, afin de faire des propositions sur la mise en œuvre du dispositif garantissant notamment la meilleure fiabilité des résultats obtenus.

## **Révision des nomenclatures d'activités et de produits**

Le Conseil recommande, à l'occasion de la révision internationale des nomenclatures d'activités et de produits de 2007 et pour répondre aux inquiétudes exprimées au sein des formations, qu'un dialogue approfondi et continu entre l'administration et les professions concernées soit entrepris afin de mener la réflexion sur la base d'une bonne connaissance réciproque des contraintes internationales et des enjeux économiques.

## **Diffusion**

Le Conseil constate avec satisfaction l'accélération de la diffusion sur support électronique (cédéroms, Internet). Il souhaite que les efforts en ce sens soient poursuivis afin de faciliter l'utilisation de ces moyens de diffusion par le plus grand nombre d'utilisateurs.

Le Conseil approuve, au stade actuel, les recommandations suivantes du groupe de travail « Clarté et accessibilité des données du système statistique public » :

- renforcer le dispositif actuel d'information sur l'information mis en œuvre par le CNIS en particulier sur les échéances prévues et effectives de parution des résultats,
- faire examiner régulièrement dans leur principe, par les formations compétentes du CNIS, les dispositifs de diffusion organisés par les services statistiques,
- retenir le principe d'une mise à disposition généralisée de l'information non couverte par les divers secrets et veiller à la bonne application de ce principe,
- organiser une fonction de diffusion avec toutes ses composantes : production de documents mais également réponse aux demandes de données et d'orientation dans le système statistique avec la création, à moyen terme, d'un portail de service offrant cette fonction pour l'ensemble de la statistique publique.

## **II. Orientations à moyen terme 1999-2003 : point à mi-parcours**

1. A mi-parcours de l'exécution du programme à moyen terme 1999-2003, le Conseil constate avec satisfaction que :

- le recensement de la population de 1999, le recensement agricole 2000 et, avant eux, l'inventaire communal de 1998 ont été réalisés ; leurs résultats sont diffusés ou en cours de diffusion, largement sur support électronique ; ces opérations contribuent à mieux prendre en compte les besoins d'information statistique régionale et locale, ce qui correspond à l'axe stratégique du programme à moyen terme ;
- la prise en compte de l'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) a été amorcée par le système statistique public et fait l'objet d'améliorations continues, notamment par la conduite d'une enquête auprès des ménages en 2001 et par plusieurs enquêtes auprès des entreprises par exemple sur le commerce électronique ;
- la rénovation de l'indice du coût de la construction est en cours ;
- l'appareil statistique s'est adapté à des phénomènes importants qui n'avaient pu être anticipés : des dispositifs ont été bâtis pour suivre le passage aux 35 heures et la couverture maladie universelle ; le Conseil s'est attaché à veiller à la coordination des dispositifs d'observation ;
- les demandes d'accès aux sources administratives progressent, notamment pour des besoins d'information à l'échelon régional et infra-régional, par exemple sur les missions d'intérim ;

- au plan communautaire, la présidence française du second semestre 2000 a notamment permis que le Conseil ECOFIN adopte le 29 septembre 2000 un plan d'action concernant les statistiques pour l'Union économique et monétaire.

2. Le Conseil encourage les opérations telles que le recensement rénové de la population ou les estimations d'emploi localisées (Estel) qui répondront à l'orientation forte du moyen terme sur les besoins d'informations régionaux et locaux.

Toutefois il s'inquiète de l'insuffisante coordination d'enquêtes régionales sur les nouvelles technologies, la demande de services ou encore l'apprentissage.

Il souhaite également que la réflexion sur la prise en compte statistique de l'intercommunalité, esquissée par le rapport « La connaissance statistique des finances publiques locales », soit approfondie.

3. Le Conseil souhaite que, après la mise en œuvre des recommandations du rapport sur « Les investissements directs étrangers en France », une réflexion sur la connaissance statistique des investissements français à l'étranger puisse être engagée.
4. Le Conseil, tout en saluant le caractère novateur de l'enquête décennale santé, dont le déroulement a été anticipé de 2003 à 2002, regrette que cette enquête, source structurelle d'information sur l'état de santé, n'ait pu se dérouler dès 2001 conformément à ses vœux.
5. Le Conseil regrette que, au plan communautaire, l'harmonisation souhaitée des statistiques sociales soit encore à venir. Il souhaite que des efforts soient accomplis pour que les informations statistiques diffusées au niveau communautaire soient mieux adaptées aux besoins des utilisateurs nationaux.
6. Le Conseil rappelle que, par rapport aux orientations à moyen terme exprimées dans l'avis général sur le programme 1999-2003, certaines questions restent à aborder, par exemple le lien formation-emploi ou l'impact de l'environnement sur la santé.

## AGRICULTURE

1. Le Conseil prend note du bon déroulement du recensement agricole 2000. Il tient à saluer l'implication des exploitants agricoles lors de cette importante opération, malgré un contexte particulièrement difficile dans le secteur de l'agriculture. Il demeure attentif aux modalités de diffusion des résultats tant nationaux qu'europeens.
2. Le Conseil approuve le plan de sélection du RICA et l'effort de représentativité entrepris. Il renouvelle son soutien à cette opération centrale pour la connaissance des exploitations agricoles.
3. Le Conseil insiste sur le besoin d'informations statistiques comparatives au sein de l'Union européenne et encourage les coopérations bilatérales au sein de l'Union européenne dans le domaine de la statistique agricole.
4. Le Conseil se félicite de la forte progression de la diffusion des informations statistiques agricole sur cédérom et sur l'Internet, ce qui correspond aux besoins exprimés par les utilisateurs (par exemple le cédérom sur les comptes régionaux et départementaux de l'agriculture). Le Conseil souhaite la poursuite de ces efforts.
5. Le Conseil recommande qu'une consultation soit organisée avec les offices et les instituts techniques par produit afin d'améliorer le dialogue sur l'observation conjoncturelle des marchés et les comparaisons internationales.
6. Le Conseil, informé du rapport d'étape de la mission sur l'information localisée en agriculture, encourage cette réflexion qui répond, notamment, aux orientations de moyen terme du point de vue de l'utilisation de sources administratives pour l'amélioration de l'information localisée.

## COMMERCE, SERVICES

1. Le Conseil recommande que, à l'occasion de la révision des nomenclatures d'activités et de produits, notamment pour le secteur de l'information, une bonne pédagogie soit faite afin que les professions concernées parviennent à s'approprier les enjeux internationaux pour alimenter leur propre réflexion.
2. Le Conseil souligne que le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication doit faire l'objet d'une observation statistique appropriée. Il se félicite de l'introduction de variables sur les ventes et achats en ligne dans les enquêtes annuelles d'entreprises du secteur tertiaire, et appuie l'engagement de travaux sur la mesure de l'évolution des prix des services informatiques et de télécommunications.
3. Le Conseil prend note avec intérêt du projet d'enquête sur la demande de services dans les secteurs des services aux entreprises et du commerce. Etant donné que la plus grande partie de la demande de services émane désormais du secteur tertiaire, le Conseil souhaite que ce dispositif puisse être étendu à l'avenir à l'ensemble des services. Il souhaite par ailleurs que la demande de services émanant des très petites entreprises puisse être observée.
4. Le Conseil soutient le développement des travaux engagés par le département statistique de la Direction du développement des médias (DDM) pour l'actualisation du compte de l'audiovisuel et une approche statistique des nouveaux services de communication. Il encourage la DDM à exploiter les DADS pour améliorer la connaissance de l'emploi et des salaires dans le secteur des médias et des activités connexes.
5. Le Conseil se félicite des travaux et des perspectives à moyen terme dégagées par le groupe de travail sur le développement des statistiques de l'artisanat, piloté par la DECAS et qui a réuni l'APCM, les organisations professionnelles et les services statistiques concernés. Il recommande que l'existence de ce groupe soit pérennisée afin de faire le point régulièrement de l'avancement des travaux.



## DEMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

1. Le Conseil rappelle l'importance d'une adoption rapide du texte législatif sur la rénovation du recensement de la population.  
Il constate avec satisfaction que les tests du recensement rénové permettront de comparer la qualité du sondage sur liste et du sondage en grappe pour cette opération.  
Il recommande que les tests s'attachent à une mise au point précise des procédures des enquêtes de recensement, et notamment à la définition de procédures de suivi de la collecte.  
Le Conseil souhaite que les travaux préparatoires à venir éclairent précisément les bénéfices à attendre des fichiers administratifs dans les opérations du recensement rénové.
2. Le Conseil marque un vif intérêt pour le projet d'enquête Construction des identités. Il note qu'un grand nombre de partenaires administratifs souhaitent participer à cette opération. Il demande à être tenu informé du déroulement de l'enquête pilote.
3. Le Conseil est particulièrement attentif aux problèmes d'observation des prix à la consommation au moment du passage à l'euro en début d'année 2002. Il souhaite que la qualité du suivi statistique soit prioritaire et que soit développée l'information sur l'impact de ce changement de signe monétaire sur l'évolution des prix et les réactions des consommateurs.
4. Le Conseil a pris connaissance du tableau de bord « Femmes et hommes, regards sur la parité » avec grand intérêt. Il recommande une amélioration de la coordination statistique en ce domaine. Il poursuivra, en 2002, ses efforts dans ce sens.
5. Le Conseil regrette que la mise en place du panel des mineurs suivis en justice soit retardée. Il rappelle son attachement à l'analyse des populations en difficulté et souhaite notamment que la mise en place effective du panel complet des mineurs intervienne en 2002.
6. Le Conseil considère que la mise en place d'un appareil statistique fiable sur la population française à l'étranger est un enjeu important tant pour la connaissance des populations en difficulté que de celles, très qualifiées, attirées par l'étranger.  
Il appuie les propositions du rapport « Connaissance statistique de la population française à l'étranger », en particulier la rénovation du questionnaire statistique associé à la procédure d'immatriculation et une enquête périodique -selon des modalités à préciser- auprès des Français sur leur expérience de l'expatriation. Il apprécie le projet de tableau de la présence française à l'étranger.  
Le Conseil souhaite que le ministère des affaires étrangères examine attentivement la proposition de création d'une fonction statistique en son sein sur ce domaine.
7. Le Conseil renouvelle son soutien à la mission statistique de la jeunesse et des sports. Il rappelle en particulier son intérêt pour que des enquêtes régulières sur le thème des pratiques sportives et culturelles soient menées et souhaite que la mission statistique ait la possibilité de faire avancer cette opération.

## EDUCATION, FORMATION

1. Le Conseil marque de l'intérêt pour la réforme du système d'information sur les apprentis se fondant sur le développement des bases régionales d'apprentis. Il encourage cette opération qui s'inscrit dans le cadre de ses orientations à moyen terme.  
Il souhaite une information plus globale sur les formations en alternance (non seulement l'apprentissage, mais aussi les formations sous contrat de qualification).
2. Le Conseil souhaite que l'intégration des systèmes de suivi de la scolarité de l'éducation nationale, de l'agriculture, de la santé et de l'apprentissage se mette en place sur la base de la gestion de l'élève. Cette intégration est particulièrement importante pour disposer d'informations statistiques complètes sur les parcours scolaires.
3. Le Conseil renouvelle son vœu que le questionnaire du recensement rénové de la population comporte une question sur l'année de sortie de formation initiale afin de repérer les cohortes de sortants.
4. Le Conseil se félicite du rythme de diffusion des informations statistiques sur l'éducation et souhaite qu'elles contribuent au débat public sur l'éducation.
5. Le Conseil encourage l'effort d'amélioration des indicateurs sur l'enseignement supérieur. Il souhaite notamment que l'information statistique sur la continuité des parcours individuels des élèves de l'enseignement secondaire vers l'enseignement supérieur puisse être améliorée.
6. Le Conseil, informé des importants travaux menés en matière d'évaluation du système éducatif, note la nécessité de disposer de compétences en matière de mesure (psychométrie, ...) pour progresser en ce domaine.  
Le Conseil soutient les efforts d'approfondissement de la connaissance des compétences des adultes de tous niveaux de qualification et de diplôme (littératie, numératie, communication, etc ...). Il encourage le projet d'enquête « Information et vie quotidienne et professionnelle ». Il recommande que l'expérience de la formation continue des adultes soit mobilisée pour cette opération.
7. Le Conseil rappelle son intérêt, affirmé dans son avis général sur le programme à moyen terme 1999-2003, pour l'analyse du lien entre formation et emploi. Il souhaite donc la poursuite de la production régulière des bilans emploi-formation.

## EMPLOI, REVENUS

1. Le Conseil, en ce qui concerne les nouvelles orientations européennes sur le suivi conjoncturel du coût du travail, approuve l'orientation visant à préserver le recours aux sources existantes. Il souhaite que la mise en place des nouveaux indices de coût du travail soit l'occasion d'améliorer le système d'indices de coût horaire actuellement produits au niveau national.
2. Le Conseil note que la mise en place de l'enquête emploi en continu sera accompagnée de l'introduction d'une nouvelle définition communautaire du chômage BIT, plus restrictive que l'interprétation française actuelle. Il souligne les questions qu'un tel changement ne manquera pas de soulever, et l'effort d'information qui en résulte. Il souhaite que ces nouveaux chiffres s'ajoutent à la statistique actuelle, plutôt que de s'y substituer. Il invite à une meilleure diffusion des indicateurs complémentaires relatifs aux différentes marges du chômage. Ceci concerne notamment le suivi des chômeurs découragés, et la mesure du sous emploi.
3. Le Conseil constate avec satisfaction la relance du projet ESTEL, visant à la fourniture de données d'emploi localisé aux niveaux annuel et infra-annuel ce qui répond aux orientations de moyen terme. Il encourage les efforts d'expertise des sources complémentaires sur les non salariés et l'emploi agricole.
4. Le Conseil regrette l'abandon temporaire du projet de panel fiscal et rappelle l'intérêt de la mobilisation de sources fiscales. Il suivra avec attention le projet d'enquête sociale européenne, qui fournira un instrument de suivi longitudinal des revenus. Il souhaite, à chaque étape, être informé de la mise en place de ce nouvel instrument.
5. Le Conseil a pris note des projets visant à l'amélioration du suivi statistique de l'emploi public, suite à la mise en route de l'observatoire de l'emploi public. Il suivra les efforts entrepris pour améliorer sa connaissance au niveau local, à travers l'introduction de l'identifiant SIRET dans les fichiers de paye de l'Etat et la refonte de l'enquête sur l'emploi dans les collectivités territoriales. S'agissant de ces collectivités territoriales, il encourage les efforts qui pourront être faits dans le domaine de la mesure des salaires.
6. Le Conseil, constate le retard de la mise en œuvre opérationnelle de la PCS rénovée. Il souhaite que la communication sur cette nouvelle nomenclature puisse se faire auprès des entreprises dans le délai initialement prévu, à savoir courant 2002, avant application aux collectes administratives démarrant début 2003. Il souhaite également que soit respectée la simultanéité du basculement pour l'ensemble de ces sources administratives.
7. Le Conseil, au vu des conclusions du rapport du groupe de travail sur l'observation statistique des NTIC, souhaite l'approfondissement des pistes ainsi ouvertes en matière de nomenclatures d'emploi et d'enquêtes thématiques.
8. Le Conseil rappelle sa préoccupation des définitions des conflits du travail et de leur mesure. Il se félicite de la création d'un groupe spécifique par la DARES et suivra les résultats de ces travaux. Le Conseil relève les difficultés d'exploitation des sources administratives dans le domaine du suivi de la représentation du personnel et suivra avec intérêt la mise en place des instruments complémentaires envisagés par la DARES.

## ENVIRONNEMENT

1. Le Conseil, informé par le président de la mission interministérielle de l'effet de serre des besoins statistiques nécessaires pour le suivi de l'effet de serre, regrette les lacunes actuelles de l'information localisée sur les émissions de gaz à effet de serre constatées pour les schémas de services collectifs de transport, les plans de déplacements urbains ou les démarches d'utilité publique d'implantation d'aéroports par exemple.  
Le Conseil souhaite une bonne coordination de la collecte d'information statistique primaire entre l'inventaire national des gaz à effet de serre et la statistique publique. Il recommande qu'une attention particulière soit portée à la cohérence des nomenclatures de consommation d'énergie.
2. Le Conseil demande que l'accès de l'IFEN aux sources administratives pertinentes pour les statistiques de l'environnement soit facilité.  
En particulier le Conseil recommande que l'IFEN soit associé aux projets de gestion et d'exploitation des données de la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes).  
Il encourage également l'utilisation de l'identifiant SIRET dans les fichiers des activités polluantes.
3. Le Conseil prend note que les résultats, disponibles en 2002, des enquêtes sur les pratiques culturelles et sur les bâtiments d'élevage conduites par le SCEES participeront à l'évaluation des programmes d'action dans le cadre de la directive « nitrates ».  
Le Conseil recommande une large diffusion de ces résultats en priorité auprès des publics directement concernés.
4. Le Conseil recommande que, dans le cadre de la rénovation du recensement de la population, l'information sur l'évacuation des eaux usées soit préservée au niveau de la feuille de logement et du dossier d'immeuble collectif.
5. Le Conseil encourage une meilleure coordination des travaux statistiques sur la gestion de l'eau par un accès accru aux données administratives et comptables permettant leur appariement avec les résultats d'enquête.  
Le Conseil souhaite l'établissement d'un inventaire national des équipements de traitement et d'épuration des eaux en partant des données des SATESE (services d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration).
6. Le Conseil renouvelle son attachement à une très large diffusion des informations statistiques sur l'environnement sur l'internet. Il attend beaucoup du projet de l'IFEN qui, sur la base du constat du déficit d'information du public sur l'environnement, contribuera à structurer les données essentielles sur l'environnement sur l'internet et à en améliorer l'accessibilité pour les différents publics concernés.
7. Le Conseil rappelle la nécessité de la mobilisation des documents d'urbanisme et des données foncières fiscales et domaniales en voie d'informatisation. Il souhaite que la prochaine rencontre du CNIS qui couvrira ce thème permette de répondre à ce besoin d'information que le Conseil a relevé de longue date.

## **INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE**

1. Le Conseil a pris connaissance avec attention des propositions du rapport d'audit sur les conditions d'élaboration de l'indice de la production industrielle (IPI) et il a noté leur début de mise en oeuvre. Le Conseil demande à l'INSEE, aux services enquêteurs et aux organisations professionnelles de se préparer au raccourcissement prévisible des délais de l'IPI à la demande des instances européennes.
2. Dans un contexte où les demandes des institutions communautaires mobilisent fortement l'appareil statistique, le Conseil tient à rappeler que la nécessité de répondre aux besoins d'information des entreprises reste un objectif majeur, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la connaissance des marchés.
3. Le Conseil prend acte de la concertation engagée à l'instigation de la Commission nationale des nomenclatures d'activités et de produits (CNAP) pour élaborer une position française en vue de la révision de 2007 des nomenclatures d'activités et de produits. Il demande que celle-ci soit la plus large possible et qu'une information régulière soit diffusée par le secrétariat de la CNAP tout au long de l'avancement des négociations internationales. Il souhaite qu'une réflexion puisse être menée dans ce cadre sur l'articulation des produits et des marchés.
4. Le Conseil réitère, conformément à son avis de moyen terme, son soutien au dialogue entre les services statistiques et les organisations professionnelles aux niveaux français et européen pour qu'ils débouchent rapidement sur des systèmes d'information assurant la permanence de données de qualité sur la sidérurgie.
5. Le Conseil appuie les travaux de l'observatoire économique de la défense, visant le rassemblement des données existantes sur le sujet. De plus, il souhaite qu'une solution soit trouvée rapidement pour mettre en place un nouveau dispositif de suivi conjoncturel de la production et des commandes dans ce domaine.
6. Le Conseil enregistre avec satisfaction la multiplication de projets de collecte sécurisée par internet, dont certains se sont déjà concrétisés. Il se félicite également du développement de la diffusion des statistiques sur ces nouveaux supports et souhaite que les efforts en ce sens soient poursuivis.

## MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

1. Le Conseil souhaite que des informations statistiques soient mises à la disposition des utilisateurs sur la production des crédits nouveaux et la destination de ces crédits (logement, équipement des entreprises, exportations, ...) au sein de la zone euro.
2. Le Conseil constate avec satisfaction les travaux réalisés par la Banque de France en vue d'assurer la continuité des informations sur la balance des paiements au moment du passage à l'euro fiduciaire en 2002.
3. Le Conseil recommande que lui soit présentée par la Direction de la balance des paiements de la Banque de France une évaluation de l'impact de l'instauration du seuil déclaratif des banques pour le compte des PME à 12 500 euros sur l'estimation des données de services et de revenus dans les transactions courantes et que lui soient proposées des solutions pour y remédier. Le Conseil souhaite être informé des conséquences de cela sur le compte du reste du monde de l'INSEE.  
Dans le même cadre, et compte tenu des choix européens en cours, les orientations de moyen terme concernant l'évolution de la collecte (banques, grandes entreprises, PME) par la Banque de France seront évoquées.
4. Le Conseil souhaite que l'accès aux informations statistiques sur les assurances soit amélioré. L'extension au secteur des assurances du règlement européen sur les statistiques structurelles d'entreprises pourra servir d'appui à cette démarche.
5. Le Conseil souhaite qu'une réflexion soit entreprise sur les moyens de permettre un accès à des données individuelles sur les banques et les assurances à des fins statistiques.
6. Le Conseil porte une attention particulière à la qualité des données issues des comptes trimestriels des administrations publiques en cours de mise en place d'ici à 2005 au plan communautaire. Il demande à être tenu informé des développements de cette opération.
7. Le Conseil salue les efforts importants engagés par la Banque de France et par l'INSEE en vue d'amorcer la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur les investissements directs étrangers en France.

## SANTE, PROTECTION SOCIALE

1. Le Conseil se félicite de la programmation de l'enquête décennale sur la santé en 2002.  
Il rappelle son soutien à cette opération exprimé dans son avis général sur le programme 1999-2003 et renouvelé dans son avis général sur le programme 2000.  
Il souligne le caractère irremplaçable de cette source structurelle sur la santé et le recours aux soins.  
Le Conseil a pris connaissance des innovations de l'enquête de 2002 : l'utilisation des données de l'assurance maladie pour un appariement avec les données individuelles de l'enquête et le recours à un examen de santé pour associer des données objectives aux mesures de la santé perçue.  
Il porte un grand intérêt à ces améliorations.
2. Le Conseil constate avec satisfaction le début de mise en œuvre de l'amélioration de la connaissance de l'action sociale décentralisée, conformément aux orientations à moyen terme, avec le lancement de l'enquête sur l'action sociale communale.
3. Le Conseil encourage la MSA dans la mise en place du nouveau système d'information (SNIIR-AM base agricole) afin d'améliorer la connaissance statistique sur l'offre et la demande de soins pour le régime agricole.
4. Le Conseil encourage la mise en œuvre de l'enquête sur l'assurance maladie complémentaire dans des conditions permettant d'alléger la charge de réponse directe des entreprises et organismes concernés en ayant accès aux informations recueillies pour le contrôle.  
La mise en œuvre de cette opération permettra de satisfaire aux besoins de comparaison entre pays européens.  
Le Conseil recommande l'association active de l'ensemble des partenaires concernés par cette opération.
5. Le Conseil prend note avec intérêt de la mise en place de l'échantillon inter régimes des bénéficiaires des minima sociaux qui permettra une vision élargie des trajectoires des intéressés à partir d'extraits de données administratives et d'enquêtes thématiques sur des sous-échantillons de bénéficiaires.
6. Le Conseil marque son intérêt pour la préparation du futur échantillon statistique inter régimes de cotisants pour disposer d'informations sur les droits acquis à la retraite par les personnes d'âge actif.
7. Le Conseil souhaite créer un groupe de travail sur l'inventaire et la question de diffusion sur la consommation de médicaments, dans un souci d'amélioration de la connaissance et de coordination des outils statistiques en partenariat avec le Syndicat national de l'industrie pharmaceutique (SNIP) et les administrations et organismes concernés.
8. Le Conseil rappelle son attachement à l'établissement d'un inventaire des sources statistiques sur l'état de santé de la population.
9. Le Conseil souhaite que se développe la réflexion sur une meilleure connaissance de l'activité en médecine de ville au-delà des actes de la nomenclature.  
Il note que la refonte du répertoire ADELI qui doit être engagée de manière transversale par le ministère de l'emploi et de la solidarité, participera de manière indirecte à l'amélioration de la qualité de ces informations.

## STATISTIQUES REGIONALES ET LOCALES

1. Le Conseil constate avec satisfaction la forte diffusion des résultats du recensement de la population de 1999 aux niveaux communes et supra grâce en particulier aux supports électroniques (CD-ROM, Web, ...).  
Il prend note des difficultés rencontrées par certains utilisateurs dans l'accès aux données infra-communales les plus fines du fait des contraintes de confidentialité. Il incite l'INSEE à poursuivre son effort pour satisfaire ces utilisateurs, notamment en ouvrant à leur intention des procédures de tabulation sur mesure appropriées.
2. Le Conseil recommande que la reprise de la concertation sur le recensement rénové de la population avec les élus locaux et leurs associations nationales soit l'occasion d'une mise au point précise de la procédure des enquêtes de recensement et des modes de suivi de la collecte.  
Il recommande également que la concertation avec les utilisateurs sur la diffusion des produits issus du recensement rénové soit lancée aussitôt disponibles les éléments de bilan de la diffusion du recensement de 1999.
3. Le Conseil souhaite le développement d'un système d'informations statistiques au niveau infra-communal fondé sur les zones IRIS.  
Il souhaite que le cadre réglementaire de la diffusion de ces informations permette, dans le respect total de la confidentialité, un accès aisé de tous les publics aux informations statistiques à l'IRIS.  
Le Conseil recommande qu'un bilan de la pertinence du découpage des IRIS soit réalisé.
4. Le Conseil soutient les efforts en vue d'élaborer un dispositif cohérent d'informations au niveau local sur l'appareil productif (connaissance locale de l'appareil productif, CLAP), sur l'emploi (estimations d'emploi localisées, ESTEL) et sur les salaires. Il recommande que les entreprises soient informées du recours éventuel à des estimations de variables pour leurs établissements préconisées par les règlements communautaires.
5. Le Conseil recommande que les propositions du rapport du groupe de travail sur la connaissance statistique des finances publiques locales soient rapidement mises en œuvre.  
Comme il l'avait souligné dans son avis général sur les programmes 2001, il souhaite notamment la réalisation dans les meilleurs délais d'un guide des sources d'information sur les finances publiques locales.
6. Le Conseil a pris connaissance des avancées réalisées sur de nombreux champs, tels que l'agriculture, l'environnement, la construction, pour répondre aux besoins d'informations régionales et locales ce qui répond à un axe stratégique des orientations à moyen terme. Il note toutefois avec regret que d'autres investissements, notamment la régionalisation d'au moins une partie des dépenses de l'Etat, ne pourront pas être menés à bien d'ici 2003, même si de premières réalisations, dont le Conseil se félicite, sont annoncées.



## SYSTEME PRODUCTIF

1. Le Conseil prend acte de la mise en œuvre par l'administration et par la plupart des organisations professionnelles agréées à cet effet, des recommandations qu'il avait approuvées l'an dernier, visant à rendre le délai de publication de l'indice de la production industrielle compatible avec le règlement européen des statistiques conjoncturelles.  
Il constate avec satisfaction que le premier objectif consistant à réduire le délai de publication de l'indice à 45 jours a été atteint.  
Il souhaite que l'ensemble des services et organisations professionnelles concernés poursuivent l'action engagée, en continuant à réduire les délais sans perte de qualité et sans mise en cause du système d'information existant, notamment en adhérant à la charte de qualité des enquêtes de branches et en procédant aux mises en conformité qui en découlent.
2. Le Conseil se félicite de l'ouverture sur l'internet de sites d'information statistique et administrative pour les entreprises.  
Il constate également avec intérêt le développement des sites de collecte statistique sur l'internet ; il apprécie la qualité des mesures prises pour assurer la confidentialité des données individuelles des entreprises.  
Le Conseil encourage vivement les services statistiques à progresser dans cette voie.
3. Le Conseil a constaté l'ampleur des travaux réalisés depuis plusieurs années pour la mise en conformité des statistiques conjoncturelles françaises avec le règlement européen de 1998. Il exprime sa satisfaction pour les progrès déjà acquis. Il a constaté que les priorités exprimées par le Conseil des ministres européens ont été respectées pour 2001 et que les dispositions ont été prises pour les échéances de 2002.  
Il a également pris note des propositions de la Commission européenne concernant l'évolution de ce règlement.  
Sans méconnaître les besoins exprimés par les autorités monétaires et financières en la matière, il souhaite que l'amélioration des délais de production et de la couverture pour chaque indice ainsi que l'introduction de nouveaux indices soient étudiées de façon différenciée en s'appuyant sur des études mettant en regard pour chaque modification du règlement son coût global dans chaque pays (tant pour les services statistiques que pour les entreprises) et les avantages attendus.  
Par ailleurs, le Conseil considère que la première priorité est d'améliorer l'information conjoncturelle sur les services.
4. Le CNIS constate que l'ensemble des services statistiques concernés ont offert aux entreprises la possibilité de répondre aux enquêtes statistiques, à leur choix, en francs ou en euros, pendant toute la durée de la période de transition et qu'ils se préparent activement à diffuser en euros toute l'information statistique qu'ils produisent à compter du 1er janvier 2002.
5. Le Conseil prend acte de la concertation qui s'est engagée entre les statisticiens et les organisations professionnelles dans le cadre de la préparation de la révision 2007 des nomenclatures d'activités et de produits. Il souhaite que cette concertation se poursuive dans les prochains mois afin de définir des positions françaises à défendre au niveau international. Il souhaite également qu'une véritable concertation ait lieu au niveau européen avec l'ensemble des parties prenantes. Il demande que des informations circulent régulièrement auprès des acteurs concernés sur les travaux ou négociations en cours au niveau mondial et au niveau européen.

## TRANSPORTS, TOURISME

### TRANSPORT

1. Le Conseil rappelle l'importance qu'il attache à la mise en place d'indices de prix pour l'ensemble des services de transport de marchandises. Il espère que la réalisation de tels indices, pour le transport fluvial, sera effective en 2001.
2. Le Conseil soutient le SES dans ses efforts pour améliorer la connaissance statistique du parc automobile en service, à partir du fichier central des automobiles, en utilisant dans toute la mesure du possible les informations administratives ou de gestion existantes, en particulier des données des assurances automobiles et du contrôle technique. Pour les véhicules utilitaires, il est également favorable à l'appariement avec les données du système d'information sur le transport routier de la Direction des transports terrestres, qui permettront entre autres de mieux cerner le partage entre transport pour compte d'autrui et transport pour compte propre.
3. Le Conseil demande au SES et à l'INSEE de soutenir avec persévérance le projet d'enrichissement du règlement structurel européen sur les entreprises en ce qui concerne le module général qui s'applique à l'ensemble des secteurs. En attendant la définition d'un module détaillé consacré aux entreprises de transport, cette opération peut permettre de franchir une nouvelle étape dans la connaissance des entreprises de transport au niveau européen.
4. En revanche, s'agissant du projet de règlement sur les statistiques de transport par rail, le Conseil souhaite que le texte tienne effectivement compte au mieux du besoin de diffusion de l'information. De ce point de vue la référence à la loi statistique communautaire lui paraît inappropriée. Il déplore également que le projet de règlement relatif au transport aérien, préparé en 1995, ne soit toujours pas adopté.

### TRANSPORT-TOURISME

1. Le Conseil réaffirme son souhait que, à l'occasion du renouvellement de l'enquête «Suivi de la demande touristique française », le suivi des déplacements sans nuitée, professionnels et personnels, soit effectivement introduit dans l'enquête, notamment en ce qui concerne les voyages à longue distance dont la connaissance est nécessaire tant pour le tourisme que pour les transports.
2. Le Conseil manifeste son inquiétude quant à la pérennité de la qualité de l'information recueillie pour décrire certaines activités de transport et de tourisme compte tenu de la difficulté de maintenir un dispositif d'interrogation nécessitant l'aide de personnels assermentés habilités à contrôler les véhicules. Le Conseil recommande en conséquence qu'une réflexion soit poursuivie, à l'échelle nationale et européenne, permettant de comparer les différents dispositifs envisageables de collecte de l'information au regard de leurs coûts, de leurs conditions de réalisation et de la qualité espérée de l'information.

### TOURISME

1. Le Conseil, renouvelant son grand intérêt pour la connaissance statistique du tourisme, a pris note de l'accélération des efforts en vue d'accroître les moyens consacrés aux travaux statistiques sur ce domaine.  
Etant donné les besoins de connaissance de cet important secteur, dans l'économie française, le Conseil encourage vivement les pouvoirs publics à accroître encore sensiblement ces moyens.

2. Le Conseil soutient le renouvellement de l'enquête « Suivi de la demande touristique française » et rappelle son attachement à l'association des partenaires concernés à la conception et au suivi de cette importante opération.
3. Le Conseil encourage les travaux essentiels entrepris par la Banque de France et par la Direction du tourisme en vue d'assurer la continuité de la production des informations de la balance des paiements au moment du passage à l'euro fiduciaire en 2002.

## URBANISME, EQUIPEMENT, LOGEMENT

1. Le Conseil se félicite que des travaux soient entrepris par l'INSEE et le ministère de l'équipement sur la méthodologie de l'indice du coût de la construction et sur le dispositif d'observation sur lequel il s'appuie.  
Il souhaite que, tout en préservant ses qualités reconnues pour la mesure des mouvements de long terme, sa fiabilité et sa qualité soient améliorées pour la mesure des mouvements de court terme.
2. Le Conseil souhaite que soit renforcée la mobilisation des sources de nature administrative. Ce devrait être le cas notamment pour un suivi plus précis et mieux localisé des mutations de logements anciens, en partenariat avec la DGI.
3. Le Conseil reconduit l'avis formulé sur le programme statistique 2001 à propos du projet de simplification du formulaire de permis de construire. Il souhaite que, dans ce processus, l'objectif de préserver la qualité des données pertinentes pour le suivi statistique de la construction neuve et l'analyse des phénomènes d'urbanisation soit pris en compte.
4. Le Conseil se félicite que les services concernés du ministère de l'équipement aient fait en sorte que la mise en place de l'inventaire du parc locatif social dans le cadre de la loi SRU soit conçue en articulation avec l'enquête annuelle existante, afin de ne pas alourdir la tâche des organismes enquêtés. Il encourage ces mêmes services à poursuivre leur effort d'articulation avec les autres opérations du ministère.
5. Le Conseil souhaite que les travaux qui seront menés sur la mesure de l'impact de l'aménagement et réduction du temps de travail permettent des analyses suffisamment détaillées par sous-secteur d'activité économique et par taille d'entreprise, notamment dans le secteur de la construction.
6. Le Conseil, constatant les inquiétudes des fédérations professionnelles de la construction face au classement dans l'industrie des entreprises fabriquant et installant elles-mêmes certains éléments de construction lors de la révision des nomenclatures d'activités et de produits de 2002, souhaite que les conséquences éventuelles, notamment sur la continuité de l'information économique, puissent être prises en compte.

**PROGRAMMES 2002 EXAMINES PAR LES FORMATIONS DU CNIS  
EN MAI 2001**

**RÉPARTITION PAR FORMATION**

**AGRICULTURE**

- . Min. de l'Agriculture et de la Pêche :  
SCEES ; Dir. des pêches maritimes et  
aquaculture
- . INSEE : Div. agriculture
- . MSA

**COMMERCE, SERVICES**

- . INSEE : Départ. des activités tertiaires ;  
Div. des enquêtes de conjoncture
- . Min. de l'Economie, des finances et de  
l'industrie : DECAS
- . Premier Ministre : DDM
- . Centre national de la cinématographie
- . Banque de France

**DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE**

- . INSEE : Départ. de la démographie ;  
Départ. des prix à la consommation, des  
ressources et conditions de vie des  
ménages
- . Min. de la Justice : S/direct. de la statis.,  
des études et de la documentation
- . Min. de l'Intérieur : Dir. centrale de la  
police judiciaire
- . Min. de la Culture et de la Communication  
: DEP
- . Min. de la Jeunesse et des Sports : DPA
- . INED
- . Centre national de la cinématographie

**ÉDUCATION, FORMATION**

- . Min. de l'Éducation nationale : S/direct.  
des études statistiques
- . Min. de l'Emploi et de la Solidarité :  
DARES
- . Min. de la Fonction publique, et de la  
Réforme de l'Etat : DGAFP
- . Min. de l'Agriculture et de la Pêche :  
DGER
- . CEREQ

**EMPLOI, REVENUS**

- . INSEE : Départ. emploi et revenus  
d'activité ; Départ. des prix à la  
consommation, des ressources et  
conditions de vie des ménages
- . Min. de l'Éducation nationale : S/direct.  
des Études statistiques
- . Min. de l'Emploi et de la Solidarité :  
DARES
- . Min. de l'Économie, des Finances et de  
l'Industrie : DGCP
- . Min. de la Fonction publique et de la  
Réforme de l'Etat : DGAFP
- . CEE
- . CEREQ
- . ANPE
- . CNFPT

**ENVIRONNEMENT**

- . IFEN
- . ADEME
- . Tous services stat. concernés

**INDUSTRIE, IND. AGRICOLES et  
ALIMENTAIRES, ÉNERGIE**

- . INSEE : Départ. syst. stat. d'entreprises ;  
Départ. de l'industrie et de l'agriculture ;  
Div. des enquêtes de conjoncture
- . Min. de l'Économie, des Finances et de  
l'Industrie : SESSI ; Observatoire de  
l'énergie ; DECAS
- . Min. de l'Agriculture et de la Pêche :  
SCEES
- . Min. de l'Éducation nationale : Bur. des  
études stat. sur la recherche
- . Min. de la Défense, Bureau des études  
statistiques
- . Premier Ministre : DDM
- . Banque de France

**MONNAIE, FINANCE,**

**BALANCE DES PAIEMENTS**

- . Banque de France
- . Min. de l'Économie, des Finances et de  
l'Industrie : DGCP
- . Min. de l'Intérieur : DGCL
- . Min. de l'Éducation nationale : SDES
- . Commission de contrôle des assurances

**SANTÉ, PROTECTION SOCIALE**

- . Min. de l'Emploi et de la Solidarité :  
DREES
- . INSEE : Départ. de la démographie
- . Min. de la Fonction publique et de la  
Réforme de l'Etat : DGAFP
- . CNAF
- . CNAM-TS
- . CNAV
- . MSA
- . CREDES

**STATISTIQUES RÉGIONALES  
ET LOCALES**

- . Min. de l'Économie, des Finances et de  
l'Industrie : DGCP
- . Min. de l'Intérieur : DGCL
- . INSEE : Réseau de l'action régionale
- . Tous services stat. concernés

**SYSTÈME PRODUCTIF<sup>(1)</sup>**

- . INSEE : Unité répert. et démographie des  
entreprises et des établissements
- . Min. de l'Économie, des Finances et de  
l'Industrie : DGDDI
- . Tous services stat. concernés

**TRANSPORTS, TOURISME**

- . Min. de l'Équipement, des Transports et  
du Logement : Dir. des affaires  
économiques et internationales, SES, en  
liaison avec les services concernés ;  
Direction du tourisme
- . INSEE : Départ. des activités tertiaires

**URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT**

- . Min. de l'Équipement, des Transports et  
du Logement : Dir. des affaires  
économiques et internationales, SES ;  
DGUHC (Dir. générale de l'urbanisme, de  
l'habitat et de la construction)
- . INSEE : Div. logement ; Départ. de la  
conjoncture ; Départ. de l'industrie et de  
l'agriculture
- . Min. de l'Économie, des Finances et de  
l'Industrie : DECAS

(1) Les projets de programmes relatifs au système productif sont présentés à la réunion de programme de la formation "Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie", dans la mesure où la formation "Système productif" se réunit, comme chaque année, à l'automne.

ASSEMBLEE PLENIERE DU CNIS  
du 7 DECEMBRE 2001

## **SCRUTIN**

---

LE PROJET D'AVIS PRESENTE A L'ASSEMBLEE PLENIERE  
A ETE AMENDE EN SEANCE

**LE PRESENT AVIS CONCERNANT LE PROGRAMME STATISTIQUE 2002  
A ETE ADOPTE A L'UNANIMITE**

## SIGLES ET ACRONYMES

ACCORD	Application coordonnée de comptabilisation, d'ordonnancement et de règlement de la dépense de l'Etat
ACEMO	Enquêtes sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre
ADELI	Répertoire des professions réglementées
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ALE	Agence locale pour l'emploi
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
ASSEDIC	Associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
BCE	Banque centrale européenne
BIC	Bénéfices industriels et commerciaux
BIT	Bureau international du travail
BRC	Bordereau récapitulatif de cotisations
BTP	Bâtiment et travaux publics
CECA	Communauté européenne du charbon et de l'acier
CEE	Centre d'études de l'emploi
CEIES	Comité consultatif européen de l'information statistique dans les domaines économique et social
CEREQ	Centre d'études et de recherches sur les qualifications
CLAP	Projet "Connaissance locale de l'appareil productif"
CNAF	Caisse nationale des allocations familiales
CNAM-TS	Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés
CNAV	Caisse nationale d'assurance vieillesse
CNC	Centre national de la cinématographie
CNIL	Commission nationale informatique et libertés
CNIS	Conseil national de l'information statistique
CREDES	Centre de recherche, d'études et de documentation en économie de la santé
CRIES	Comité régional pour l'information économique et sociale
DADS	Déclaration annuelle de données sociales
DAG	Direction de l'administration générale (jeunesse et sports)
DARES	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Travail)
DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
DAU	Direction de l'architecture et de l'urbanisme (Equipement, logement)
DAU	Document Administratif Unique
DECAS	Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services (Économie, Finances et Industrie)
DEP	Département des études et de la prospective (Culture)
D4E	Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale
DGAFF	Direction générale de l'administration et de la fonction publique (Fonction publique)
DGCP	Direction générale de la comptabilité publique (Économie et finances)
DGCL	Direction générale des collectivités locales (Intérieur)
DGDDI	Direction générale des douanes et droits indirects (Economie et Finances)
DGER	Direction générale de l'enseignement et de la recherche (Agriculture)
DGI	Direction générale des impôts
DGUHC	Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction
DIREN	Direction régionale de l'environnement (Environnement)

DIV	Délégation interministérielle à la ville
DMMO	Déclaration sur les mouvements de main-d'œuvre
DOETH	Déclaration sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés
DOM	Département d'Outre-Mer
DPD	Direction de la programmation et du développement (Éducation Nationale)
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Santé et Solidarité)
EAE	Enquête annuelle d'entreprise
EDI	Echanges de données informatisés
EIDER	Ensemble intégré des descripteurs de l'environnement régional (base de données)
EMMO	Enquête sur les mouvements de main d'œuvre
EPCV	Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages
EPEI	Enquête sur les petites entreprises industrielles
EPURE	Projet de rénovation du traitement des fichiers URSSAF
ERASME	Système d'information de la CNAM-TS
ESE	Enquête structure des emplois
ESTEL	Projet Estimations localisées d'emploi
EUROPROMS	Banque de données sur les produits et les marchés en Europe (données de production et statistiques du commerce extérieur)
EUROSTAT	Office statistique des communautés européennes
FBCF	Formation brute de capital fixe
FINESS	Fichier national des établissements et équipements sanitaires et sociaux
FQP	Enquête Formation, Qualification Professionnelle
IAA	Industries agricoles et alimentaires
ICC	Indice du coût de la construction
IDEP	Intra data entry package
IECE	Indice européen du coût de l'emploi
IFEN	Institut français de l'environnement
INED	Institut national d'études démographiques
INRA	Institut national de la recherche agronomique
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
INTRASTAT	Règlement communautaire relatif aux statistiques des échanges de biens entre Etats membres
IPCH	Indice des prix à la consommation harmonisé
IRPP	Impôt sur le revenu des personnes physiques
MSA	Mutualité sociale agricole
NIR	Numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OCRE	Offre cohérente en région
OLAP	Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne
OMI	Office des migrations internationales
ONT	Observatoire national du tourisme
ONILAIT	Office national interprofessionnel du lait
OPCVM	Organismes de placement collectif en valeurs mobilières



OREADE OTEX	Outils et Répertoires pour l'Étude, l'Analyse et la Démographie des Entreprises Orientation technico-économique des exploitations
PAC	Politique agricole commune
PCS	Nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles
PMSI	Programme de médicalisation des systèmes d'information
PRODCOM	Programme communautaire d'enquêtes de branches dans l'industrie et dans les IAA
RCS	Registre du commerce et des sociétés
RICA	Réseau d'information comptable agricole
RIL	Répertoire d'immeubles localisés
RGA	Recensement général de l'agriculture
RMI	Revenu minimum d'insertion
RNIPP	Répertoire national d'identification des personnes physiques
RP	Recensement de la population
RSA	Répertoire SIRENE de l'artisanat
RTT	Réduction du temps de travail
SAE	Statistique annuelle des établissements
SCEES	Service central des enquêtes et études statistiques (Agriculture)
SDESE	Sous-direction des enquêtes statistiques et des études (Education nationale)
SDT	Suivi des déplacements touristiques
SEC	Système européen de comptes nationaux
SES	Service économique et statistique (Équipement, logement, transports, tourisme)
SESAME-VITALE	Système électronique de saisie de l'assurance maladie
SESI	Service des statistiques, des études et des systèmes d'information (Af. sociales)
SESOF	Services d'études et de statistiques des opérations financières (Banque de France)
SESSI	Service des statistiques industrielles (Industrie)
SIMPAT	Système d'information sur les maladies professionnelles et les accidents du travail
SIRENE	Système informatisé du répertoire des entreprises et des établissements
SIRET	Numéro SIRENE à 14 chiffres, niveau établissement
SIREN	Numéro SIRENE à 9 chiffres, niveau entreprise
SIRENE	Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements
SITRA	Système d'Information sur les TRansports
SJTI	Service juridique et technique de l'information et de la communication (Premier Ministre)
SLIM	Programme européen "Simplification de la législation sur le marché intérieur"
SNIIR-AM	Système national inter-régimes de l'assurance maladie
SUMER	Surveillance médicale des risques professionnels
SUSE	Système unifié des statistiques d'entreprise
TDS	Transfert de données sociales
TGAP	Taxe générale sur les activités polluantes
TOF	Tableau d'opérations financières
TRM	Transport routier de marchandises
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

UE	Union européenne
UNEDIC	Union interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
URSSAF	Unions pour le recouvrement des cotisations de la sécurité sociale et d'allocations familiales